

Commune de Pierlas
République française
DEPARTEMENT

AR Prefecture

006-210600961-20250606
Reçu le 12/06/2025

Séance de l'an deux-mille vingt-cinq et le huit juin

Date de la convocation : 27/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit juin, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 5

Contre : 1

Abstentions : 0

PRESENTS (6) : MARTINELLI Gilbert, ALZEAL Gilbert, BRES Jean Marie, TOCHE Jean-Louis ; MARTIN (BOASSO) Bernadette, TOCHE Sylvette,

ABSENTS (3) : ALZEAL Sandra - ALZEAL Maurice - JOLY Daniel

Secrétaire de séance : TOCHE Sylvette

2025.013 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1 avril 2025

Le Maire rappelle au conseil municipal que le procès-verbal de la séance du 1 avril 2025 a été transmis préalablement à la séance, en annexe de la convocation électronique.

Aussi, le maire invite l'assemblée à faire part d'éventuelles remarques et à approuver le procès-verbal de la séance du 1 avril 2025, tel que présenté en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE :

- Le procès-verbal de la séance du 1 avril 2025 ; annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du

Le Maire,
Gilbert MARTINELLI

